This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

71. a 13.

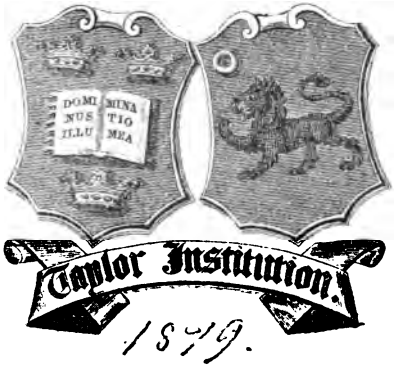

BIBLIOTHÈQUE
CHOISIE
DES CLASSIQUES LATINS.

A DIJON, DE L'IMPRIMERIE DE FRANTIN.

BIBLIOTHÈQUE CHOISIE DES CLASSIQUES LATINS,

Considérés sous le rapport historique, analytique, philologique et bibliographique; précédée de l'histoire de la langue latine, et suivie de dissertations propres à faciliter l'intelligence des auteurs latins;

Dédiée a M. le Baron de POMMEREUL.

Par Gabriel PEIGNOT.

PLAN DE L'OUVRAGE.

Prenons pour guides ces hommes, qui, après avoir passé par l'examen rigoureux de tant de siècles et de tant de peuples, et avoir survécu à la ruine de tant d'empires, ont mérité par un suffrage unanime d'être pour tous les âges suivans les arbitres souverains du bon goût et les modèles achevés de ce que la littérature a de plus parfait.

Rollin, *Traité des études.*

A PARIS,

Chez Ant. Aug. Renouard, rue Saint-André-des-Arcs, N.° 55.

1813.

LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
- 5 OCT. 1940
OF OXFORD

AVERTISSEMENT.

On n'a point voulu commencer l'impression d'un ouvrage de l'importance de celui-ci (nous ne parlons que du fond), avant d'avoir sondé le goût du public et d'avoir consulté les amateurs de la belle latinité sur le plan que l'on a adopté. Le but que l'on s'est proposé est de faire un livre plus méthodique et plus détaillé que ceux qui ont paru en France sur les CLASSIQUES LATINS. Cette entreprise paroîtra peut-être téméraire, et nous-mêmes nous la regardions comme beaucoup au-dessus de nos foibles connoissances; mais à force de recherches et de soins, nous sommes parvenus à réunir tant de matériaux intéressans, qu'il nous a semblé que leur publication pourroit être utile à la jeunesse. Le lecteur en jugera, s'il prend la peine de lire le plan que nous allons mettre sous ses yeux.

BIBLIOTHÈQUE
CHOISIE
DES CLASSIQUES LATINS.

PLAN DE L'OUVRAGE.

Les classiques [1] en général sont d'une telle importance, qu'il ne faut pas être surpris s'il existe un si grand nombre d'ouvrages destinés à en faciliter l'étude, soit sous le rapport historique, soit sous le rapport littéraire. En effet, quelle mine plus riche, plus féconde que la littérature ancienne? On y trouve tout ce qui peut former le cœur, élever l'ame et

[1] On entend par CLASSIQUES, les auteurs qui ont le mieux écrit dans chaque langue portée à son plus haut degré de perfection, et qui servent ordinairement de modèles à ceux qui s'appliquent à l'étude des belles-lettres. Aulu-Gelle les appelle *scriptores primae notae et praestantissimi*. On ne donne guère ce nom qu'aux auteurs grecs et latins, et ce sont eux que nous avons en vue dans ce début.

orner l'esprit. Quelle lecture plus utile et plus agréable que celle des classiques ? Elle est pour l'homme de goût une source inépuisable de jouissances toujours plus vives et plus pures. Non-seulement les écrits de ces modèles en tout genre frappent d'admiration par la richesse, l'abondance et la majesté de leur langue immortelle, mais ils font naître un grand nombre d'idées qu'il seroit impossible d'acquérir et de rendre avec facilité sans leur secours; ils contribuent à épurer le goût, à donner le sentiment du beau, soit dans la littérature, soit dans la morale, soit dans les arts; ils font parfaitement connoître l'histoire, qui, sous la plume de tels écrivains, est si précieuse, par l'intérêt des faits, par la peinture des caractères, par la propriété du style; enfin, ils facilitent l'étude de la vraie philosophie, et enseignent le grand art de regarder la vertu comme le premier des biens. Tels sont les principaux avantages que promet la lecture des classiques. On ne peut donc trop engager les jeunes gens à se familiariser avec ces oracles du goût, à se pénétrer de leurs préceptes, et à marcher sur leurs traces; et par conséquent on ne peut trop multiplier les livres qui tendent à les leur

faire mieux connoître. Voilà le motif qui nous a engagé à choisir le sujet que nous avons traité.

Entre les deux nations qui nous ont laissé tant de glorieux monumens de leur grandeur politique et littéraire, nous avons donné la préférence aux Romains. Ce n'est pas que les Grecs ne méritent autant et peut-être davantage, sous certains rapports, les hommages des siècles modernes; mais la littérature latine est beaucoup plus répandue dans les établissemens d'instruction que la littérature grecque; il nous a donc paru convenable de commencer par les auteurs dont la vie et les ouvrages doivent être connus du plus grand nombre.

En nous occupant de la BIBLIOTHÈQUE CHOISIE DES CLASSIQUES LATINS, rédigée sur un plan neuf, nous avons eu pour but d'en faire un ouvrage utile, qui renfermât plus de détails que tous ceux qui ont été publiés sur le même sujet. La division de notre travail est simple; trois parties le composent: la première a rapport à l'histoire de la langue latine et à la chronologie politico-littéraire des Romains; la seconde regarde les classiques considérés sous le rapport histo-

rique, analytique, philologique et bibliographique ; la troisième comprend des notices de différens genres propres à faciliter l'intelligence des auteurs latins. Nous n'avons rien négligé pour que cet ouvrage présentât ce qu'il y a de plus essentiel, et quelquefois de plus curieux sur toutes les parties de la littérature latine ; nous avons tâché de mettre beaucoup de clarté dans la rédaction, afin que les élèves qui parcourront ce livre en pussent saisir facilement l'ensemble et les plus petits détails.

Voici le sommaire de ce que renferme chacune des parties de la BIBLIOTHÈQUE CHOISIE DES CLASSIQUES LATINS.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE DE LA LANGUE LATINE.

QUAND il est question de l'histoire littéraire d'un peuple ancien, la première chose à examiner est l'origine, les progrès et la décadence de sa langue ; et pour bien établir cette origine, il faut chercher dans la nuit des temps quels sont les premiers habitans

du territoire occupé par ce peuple, et quelle langue ils ont parlé : c'est donc par-là qu'a dû commencer notre travail.

Il est peu de points historiques plus difficiles à éclaircir que l'origine d'un peuple et par conséquent de sa langue. Les Romains, malgré le grand nombre de leurs historiens et de leurs savans, ont éprouvé cette difficulté et nous l'ont transmise, avec cette différence que les ténèbres qui environnent leur berceau, et qui n'ont pu être dissipées du temps des Cicéron, des Varron, des Denys d'Halycarnasse, peuvent l'être encore moins après vingt siècles, dont une bonne partie a vu l'Europe plongée dans la barbarie : nous ne pourrons donc parler que des conjectures que l'on forme à ce sujet.

On présume qu'environ 2000 ans avant J. C., l'Italie, cette péninsule si belle et si riche, a dû commencer à se peupler du côté des Alpes, et que les premières colonies qui ont franchi ces barrières de la nature, sortoient de ce peuple fameux répandu dans la plus grande partie de l'Europe, et connu sous le nom de Celtes. La première de ces colonies étoit, dit-on, composée de Sicules, qui, venant d'Illyrie, ont passé par les

gorges du Tyrol. La seconde, composée des Aborigènes, est, dit-on, parvenue en Italie par les contrées qu'on appela ensuite Rhétie, Norique et Pannonie. Enfin, la troisième, les Ombriens, ont pénétré par les gorges du Dauphiné et de la Provence. Nous indiquons, dans notre ouvrage, les lieux où ces peuples ont dû d'abord s'établir.

Deux colonies grecques, environ 1600 ans avant J. C., vinrent du Péloponnèse débarquer en Italie, sous la conduite d'Œnotrus et de Peucetius, et furent suivies, deux ou trois siècles après, des Pélasges, autres Grecs qui venoient de la Thessalie.

Deux cents ans avant le siège de Troie, parut une nouvelle nation en Italie : ce sont ces fameux Etrusques, connus sous le nom de *Raseni*, de *Tusci* ou Toscans et de Tyrrhéniens. Nous rapportons les fables qu'on a débitées sur l'origine de ce peuple célèbre, et nous osons n'être pas de l'avis d'Hérodote qui le fait descendre de Tyrrhenus, frère du roi Lydus.

Après le siège de Troie, arrivèrent encore en Italie diverses colonies grecques, savoir : 1.° celle de Diomède qui fut reçue chez les Dauniens, peuples de la Pouille ; 2.° celle

d'Antenor, qui ayant été joint sur sa route par les Henètes ou Venètes, parvint au fond du golfe adriatique, y prit terre, chassa, dit-on, une nation de Liguriens, et fonda Padoue; enfin, 3.° celle qui fut conduite par Énée, l'an 1204 av. J. C., et qui aborda sur les bords du Tibre où elle s'établit.

Toutes ces colonies, par suite de quelques révolutions qui les ont disséminées sur différens points de l'Italie, ont dû former à la longue des peuples particuliers divisés d'intérêts et de langages, tels que les Insubriens, les Liguriens, les Étrusques, les Latins, les Campaniens, les Lucaniens, les Apuliens, les Samnites, les Sabins, les Ombriens, etc. Chacun de ces peuples étoit, vers le temps de la fondation de Rome, subdivisé par cités et par tribus. Aussi voyons-nous les Auronces ou Ausones, les Rutules, les Albains, les Volsques, les Èques, les Herniques, les Maruccins, les Marses, les Pélignes, les Opiques, les Hirpins, les *Caraceni* et les *Pentri*, qui tous occupoient de petites portions du sol de l'Italie, dans les arrondissemens que s'étoient formés les peuples que nous avons cités plus haut.

Nous avons dit que tous ces peuples étoient

divisés de langages : comme tous ces langages ont contribué à la formation de la langue latine, il a paru nécessaire de rapporter ce qu'on a dit de plus remarquable sur chacun d'eux, et de rechercher les monumens très rares qui nous en restent. Je dis rares ; car quand l'histoire se tait sur les actions d'un peuple très ancien qui n'a laissé que de légères traces de son existence, comment découvrir quelque chose de positif sur la langue qu'il a parlée ? Aussi les détails que l'on peut donner sur les langues étrusque, osque, samnite, opique [1], etc., quoique par fois assez étendus, sont et seront toujours imparfaits. Nous avons cependant eu soin, pour quelques-unes de ces langues, de rapporter des inscriptions dont nous avons fait graver les caractères, et quelques mots que nous ont conservés des auteurs anciens.

Ensuite passant à la langue latine, nous exposons comment elle a dû se former, et

1 Lanzi a publié : *Saggio di lingua etrusca e di altre antiche d'Italia, per servire alla storia de' populi, delle lingue e delle belle arti.* Roma, 1789. 3 *vol. in*-8.° — Jean-Georg. Altman a donné : *Exercitatio de linguâ opicâ Italorum antiquissimâ eorumque origine.* Berne, 1721, *in*-8.°.

combien ses progrès ont été lents pendant plus de cinq siècles. Il n'en pouvoit être autrement chez un peuple féroce, qui, loin d'avoir quelque teinture des lettres, les proscrivoit, et qui, toujours les armes à la main, ou portoit la guerre chez ses voisins, ou étoit déchiré intérieurement par les querelles continuelles des plébéïens avec les patriciens.

Pour donner une preuve de la lenteur des progrès de cette langue, nous en citons huit monumens successifs, dont nous avons scrupuleusement conservé le style et l'orthographe. Ces monumens sont : 1.° les vers saliens, sous Numa ; 2.° les lois du temps des rois ; 3.° les lois des XII tables, publiées l'an 302 de Rome ; 4.° une inscription gravée sur une urne antique ; 5.° l'inscription de la colonne rostrale, en l'honneur de Duilius, l'an 493 de Rome ; 6.° l'inscription du tombeau de Scipion Barbatus, en 494 ; 7.° l'inscription du tombeau d'Attilius Calatinus, environ l'an 520 de Rome ; enfin, 8.° un fragment du sénatus-consulte sur les bacchanales, l'an 568 de Rome.

Nous y ajoutons un mot sur les grandes annales des pontifes, puis sur les fastes capitolins. Nous n'oublions pas non plus les

vers saturniens ou fescennins auxquels a succédé la satire, premier germe de l'art dramatique chez les Romains.

Cependant, vers la fin du 5.e siècle, la langue latine commence à se former, ou, pour mieux dire, à s'épurer, et l'horizon littéraire à s'éclaircir. Le voisinage des Grecs et les relations fréquentes des Romains avec ces peuples amis des arts, ne contribuent pas peu à la perfection de cette langue. Les Andronicus, les Nævius, les Ennius, les Cecilius, les Pacuvius, dont nous citons plusieurs fragmens, abrègent son aurore. Autant son enfance avoit été longue, autant elle passe rapidement de l'adolescence à l'âge mûr. Malgré la résistance du vieux Caton et le décret du sénat rendu, en 593, contre les philosophes et les rhéteurs, soixante ans à peu près lui suffisent pour briller du plus grand éclat, sous la plume des Térence, des Hortensius, des Cicéron. Sa splendeur est toujours la même pendant le long règne d'Auguste.

Mais il ne faut pas croire que tous les Romains parloient la langue latine avec une égale pureté. Il y avoit la langue vulgaire à laquelle on donnoit plusieurs dénomina-

tions, parce qu'elle varioit selon les lieux et selon les personnes qui la parloient : on l'appeloit *lingua rustica*, *vulgaris*, *militaris*, *provincialis*, *popularis*, *peregrina*, *etc.* C'étoit le latin du peuple, des soldats, des artisans, des marchands, des esclaves, des provinces, des étrangers, bien différent de celui des personnes dont le goût s'étoit épuré, ou par l'étude, ou par leur séjour dans la capitale. Sans doute que dans la langue vulgaire il y avoit une infinité de termes qui tenoient, ou au latin suranné que l'on parloit dans les siècles précédens, ou au langage que des peuples conquis parloient avant d'être soumis aux Romains; et ce langage étranger a surement nui à la langue latine, car Cicéron se plaint beaucoup de la corruption que les Gaulois avoient déjà introduite dans sa langue; et du temps de Quintilien, les exclamations de tout le théâtre étoient souvent barbares. Mais Quintilien est bien postérieur aux beaux temps de la langue latine qui ont duré jusqu'à la mort d'Auguste.

C'est donc à dater du règne de Tibère que cette langue commence à décliner. Cependant elle se soutient encore sous les douze premiers Césars, quoique presque tous s'oc-

cupent plus à satisfaire leurs passions effrénées qu'à encourager les lettres; elle va même un peu au-delà, puisqu'elle jette encore une lueur assez vive sous Trajan et sous Adrien son successeur; mais dès-lors on la voit pencher et bientôt se précipiter vers sa ruine. Il faut avouer, malgré cela, que c'est parmi les jurisconsultes Ulpien, Papinien, Paul, etc. qu'elle s'est conservée le plus long-temps dans sa pureté, avec quelqu'altération pourtant. Mais la translation du siége de l'empire à Constantinople, les invasions des barbares et la destruction de Rome par les Goths, achèvent d'anéantir cette belle langue. Ses tristes débris sont mêlés avec les jargons des barbares; et c'est au milieu du bouleversement général dans le moyen âge que de ces différens jargons naissent les langues modernes de l'Europe.

Tel est le sommaire du précis historique de la langue latine, par lequel nous commençons notre ouvrage. Nous ne faisons qu'indiquer ici les principales divisions de ce précis; les détails donneront tous les développemens dont nous avons cru cette matière susceptible.

A la suite du précis, on trouvera une dis-

sertation sur la prononciation présumée du latin, au temps de Cicéron. Il n'y a pas de doute qu'elle n'ait été très différente de celle que nous avons adoptée ; et peut-être les Français sont-ils le peuple de l'Europe le plus éloigné de cette prononciation. Aussi tout le monde convient que si l'orateur romain revenoit parmi nous et qu'il nous entendît prononcer une de ses harangues, il n'en comprendroit peut-être pas un mot ; de même que nous, s'il parloit, nous ne l'entendrions pas.

La première partie de notre travail est terminée par un tableau synchronique des principaux événemens de l'histoire politique et de l'histoire littéraire des Romains mises en parallèle. Cette chronologie commence à la fondation de Rome, et se termine au sixième siècle de l'ère vulgaire. Je comprends dans ce tableau la chronologie politique, parce qu'il est reconnu que la forme du gouvernement et les événemens politiques influent beaucoup sur la littérature, et que la littérature exerce à son tour une certaine influence sur la politique et sur les mœurs publiques. Ce rapprochement ne sera donc pas aussi indifférent qu'on pourroit le croire. Le célèbre

François Algarotti en étoit persuadé, lorsque dans *son Essai sur la vie d'Horace*, traduit de l'italien en français, dans les *Variétés littéraires* de M.rs Arnaud et Suard, il a dit : « Dans les républiques, tout porte le caractère de la liberté, comme dans les monarchies, tout respire la dissimulation. En effet, Catulle, dont la muse effrontée fait souvent rougir les grâces qui l'accompagnent, vivoit dans le temps de la république. Ovide parut dans un temps où la forme du gouvernement étoit devenue entièrement monarchique ; aussi, quoiqu'il eût le cœur tout aussi corrompu, sa plume fut-elle plus réservée. Quant à Horace, il se trouva précisément placé au moment où l'état passoit de la liberté à la servitude. »

SECONDE PARTIE.

HISTOIRE DÉTAILLÉE DES AUTEURS LATINS ET DE LEURS OUVRAGES.

Quel que soit le nombre des livres qui existent sur la vie et les ouvrages des auteurs latins, on ne peut disconvenir que cette partie

intéressante de l'histoire littéraire a presque toujours été traitée d'une manière assez incomplète. Tantôt on s'est contenté de donner la vie des auteurs, souvent très abrégée, sans faire mention de leurs productions ; tantôt on a détaillé leurs ouvrages sans parler de leur vie ; et quand on a réuni ces deux objets, on l'a souvent fait si laconiquement, qu'on a laissé beaucoup de choses à desirer. La principale cause de ces défauts provient de ce qu'on a négligé de remonter aux sources, et que l'on s'est contenté de puiser ses renseignemens dans les auteurs modernes. Il en est résulté une multitude d'ouvrages calqués les uns sur les autres, et qui par conséquent présentent la même physionomie, les mêmes détails et les mêmes défauts. Pour que nous ne soyons pas dans le cas de mériter de pareils reproches, nous avons mis à contribution tout ce qui a été écrit sur les classiques latins par les anciens et par les modernes. Leur vie, le détail complet de leurs ouvrages, l'analyse de ces mêmes ouvrages, les jugemens qu'on en a portés, leurs principales éditions et leurs traductions françaises ont été l'objet particulier de nos recherches. On voit par là que nous avons en-

visagé les classiques latins sous un point de vue beaucoup plus étendu qu'on ne l'avoit fait jusqu'alors; et qu'en consultant les auteurs originaux sur les différentes parties dont nous venons de parler, nous avons dû trouver le moyen de ne pas nous traîner servilement sur les traces de nos prédécesseurs, ou du moins, de ne nous rencontrer avec eux que sur les faits les plus importans, cités par tous les auteurs, et sur les objets qui se trouvent dans toutes les biographies.

Enfin, pour donner à notre ouvrage un degré d'intérêt qui pût le faire distinguer de ceux qui lui sont antérieurs, nous avons tâché de réunir dans un seul cadre, mais un cadre neuf, tout ce qu'il y avoit de plus essentiel à dire sur les classiques latins. On jugera par la marche que nous avons suivie pour cette seconde partie, et que nous exposerons plus bas, si nous avons pu atteindre notre but, et si un pareil travail ne doit pas épargner des recherches considérables à ceux qui voudront se familiariser avec les chef-d'œuvres de la littérature latine.

Nous avions d'abord formé le projet d'embrasser toute cette littérature depuis Livius Andronicus, l'an de Rome 480 (274 av. J.),

jusqu'à Isidore de Séville, qui florissoit l'an 1389 de Rome (636 dep. J. C.), c'est-à-dire pendant plus de neuf siècles; mais après avoir réuni nos matériaux, nous nous sommes aperçus que cela formeroit un ouvrage très considérable, qui, par son volume et par son prix, seroit à la portée de peu d'amateurs, et à peu près nul pour les jeunes gens auxquels surtout les longs ouvrages font peur. Nous nous sommes donc restreints aux meilleurs auteurs latins, à ceux que l'on voit en totalité ou en partie dans l'instruction publique; en ne donnant point d'articles particuliers aux auteurs qui ne jouent qu'un rôle subalterne dans la littérature latine, nous ne croyons point affoiblir l'intérêt que peut inspirer notre travail; d'ailleurs il sera souvent question d'eux accidentellement dans le cours de notre ouvrage.

Voici la liste des classiques qui composent notre Bibliothèque choisie. Nous avons adopté l'ordre chronologique, afin que cette galerie d'auteurs, parcourue sans interruption, présentât, au premier coup-d'œil, l'histoire anecdotique, détaillée et suivie, de la littérature romaine. Nous nous sommes appliqués surtout à rapporter, avec autant

d'exactitude qu'il a été possible, la date de la naissance et de la mort de chaque auteur. Quand les historiens ne sont pas d'accord à ce sujet, nous avons multiplié nos recherches pour concilier leurs opinions de la manière qui nous a paru la plus conforme à la vérité.

La date de la mort des auteurs, et non celle de leur naissance, détermine la série chronologique. Nous avons suivi Varron plutôt que les marbres capitolins, dans la manière de compter les années depuis la fondation de Rome, parce qu'elle a été adoptée par les plus habiles chronologistes. Nous ferons toujours correspondre, dans les dates, les années de l'ère vulgaire avec celles de Rome.

Liste chronologique des auteurs composant la bibliothèque choisie des classiques latins.

I. Marcus Accius Plautus *poëte dramatique*, né vers l'an 504 de Rome, (250 avant J. C.), mort en 570 de R. (184 av. J. C.).

II. Publius Terentius Afer, *poëte dra-*

matique, né en 562 de R. (192 av. J. C.), mort en 599 de R. (155 av. J. C.)

III. TITUS LUCRETIUS CARUS, *poëte didactique*, né en 659 de R. (95 av. J. C.), mort l'an 703 de R. (51 av. J. C.)

IV. CAIUS VALERIUS CATULUS, *poëte lyrique*, né en 668 de R. (86 av. J. C.), mort en 705 de R. (49 av. J. C.)

V. CAIUS JULIUS CÆSAR, *historien*, né en 654 de R. (106 av. J. C.), mort l'an 710 de R. (44 av. J. C.)

VI. MARCUS TULLIUS CICERO, *rhéteur*, *orateur*, *philosophe* et *épistolographe*, né en 648 de R. (106 av. J. C.), mort en 711 de R. (43 av. J. C.)

VII. PUBLIUS SYRUS, *poëte mimique* et *moraliste*, né vers 650 de R. (104 av. J. C.), mort en 713 de R. (41 ans av. J. C.)

VIII. CAIUS SALLUSTIUS CRISPUS, *historien*, né en 668 de R. (86 av. J. C.), mort en 723 de R. (31 av. J. C.)

IX. CORNELIUS-NEPOS, *biographe*, né vers l'an 670 de R. (84 av. J. C.), mort en 724 de R. (30 av. J. C.)

X. C. VELLEIUS-PATERCULUS, *histo-*

rien, né en 681 de R. (73 av. J. C.), mort en 731 de R. (23 av. J. C.)

XI. ALBIUS TIBULLUS, *poëte élégiaque*, né en 681 de R. (73 av. J. C.), mort en 735 de R. (19 av. J. C.)

XII. PUBLIUS VIRGILIUS MARO, *poëte épique, didactique, et bucolique*, né en 684 de R. (70 av. J. C.), mort en 735 de R. (19 av. J. C.)

XIII. MARCUS VITRUVIUS POLLIO, *architecte*, né vers 650 de R. (104 av. J. C.), mort vers 740 de R. (14 av. J. C.)

XIV. SEXTUS AURELIUS PROPERTIUS, *poëte élégiaque*, né vers 690 de R. (64 av. J. C.), mort vers 742 de R. (12 av. J. C.)

XV. QUINTUS HORATIUS FLACCUS, *poëte satirique et didactique*, né en 689 de R. (65 av. J. C.), mort en 746 de R. (8 av. J. C.)

XVI. TITUS-LIVIUS, *historien*, né en 695 de R. (59 av. J. C.) mort en 770 de R. (17 ans dep. J. C.)

XVII. PUBLIUS OVIDIUS NASO, *poëte mythique, élégiaque et érotique*, né en 711 de R. (43 av. J. C.), mort en 771 de R. (18 de J. C.)

XVIII. VALERIUS-MAXIMUS, *historien*, né vers 710 de R. (44 av. J. C.), mort en 776 de R. (23 de J. C.)

XIX. AULUS CORNELIUS CELSUS, *médecin*, né vers 720 de R. (34 av. J. C.), mort vers 780 de R. (27 de J. C.)

XX. T. PHÆDRUS, *poëte fabuliste*, né vers 715 de R. (39 av. J. C.), mort vers 783 de R. (30 de J. C.)

XXI. MARCUS ANNÆUS SENECA, *rhéteur*, né vers 694 de R. (60 av. J. C.), mort vers 793 de R. (40 de J. C.)

XXII. LUCIUS JUNIUS MODERATUS COLUMELLA, *agronome*, né vers 740 de R. (14 av. J. C.), mort vers 803 de R. (50 de J. C.)

XXIII. AULUS PERSIUS FLACCUS, *poëte satirique*, né vers 787 de R. (34 de J. C.), mort vers 815 de R. (62 de J. C.)

XXIV. LUCIUS ANNÆUS SENECA, *philosophe et poëte dramatique*, né vers 750 de R. (4 av. J. C.), mort en 818 de R. (65 de J. C.)

XXV. MARCUS ANNÆUS LUCANUS, *poëte épique*, né en 791 de R. (38 de J. C.), mort en 818 de R. (65 de J. C.)

XXVI. CAIUS PLINIUS SECUNDUS, *natura-*

liste, né en 776 de R. (23 de J. C.), mort en 831 de R. (78 de J. C.)

XXVII. QUINTUS CURTIUS RUFUS, *historien*, né vers 780 de R. (27 de J. C.), mort en 833 de R. (80 de J. C.)

XXVIII. PUBLIUS PAPINIUS STATIUS, *poëte épique*, né vers 796 de R. (43 de J. C.,) mort vers 849 de R. (96 de J. C.)

XXIX. CAIUS SILIUS ITALICUS, *poëte épique*, né vers 782 de R. (29 de J. C.), mort en 852 de R. (99 de J. C.)

XXX. MARCUS VALERIUS MARTIALIS, *poëte épigrammatique*, né vers 794 de R. (41 de J. C.), mort en 855 (102 de J. C.)

XXXI. SEXTUS JULIUS FRONTINUS, *écriv. militaire et polygraphe*, né en 800 de R. (47 de J. C.), mort en 859 de R. (106 de J. C.)

XXXII. CAIUS CORNELIUS TACITUS, *historien*, né vers 795 de R. (42 de J. C.), mort vers 862 de R. (109 de J. C.)

XXXIII. LUCIUS ANNÆUS FLORUS, *historien*, né vers 813 de R. (60 de J. C.), mort vers 863 de R. (110 de J. C.)

XXXIV. MARCUS FABIUS QUINCTILIANUS, *rhéteur*, né vers 790 de R. (37 de J. C.), mort vers 865 de R. (112 de J. C.)

XXXV. PLINIUS CAECILIUS SECUNDUS, *orateur et épistolographe*, né en 814 de R. (61 de J. C.), mort en 865 de R. (112 de J. C.)

XXXVI. DECIMUS JULIUS JUVENALIS, *poëte satirique*, né vers 795 de R. (42 de J. C.), mort vers 875 de R. (122 de J. C.)

XXXVII. CAIUS SUETONIUS TRANQUILLUS, *biographe*, né vers 823 de R. (70 de J. C.), mort vers 883 de R. (130 de J. C.)

XXXVIII. JUSTINUS, *historien*, né vers 853 de R. (100 de J. C.), mort vers 903 de R. (150 de J. C.)

XXXIX. AULUS-GELLIUS, *philologue*, né vers 858 de R. (105 de J. C.), mort en 918 de R. (165 de J. C.)

XL. SEXTUS AURELIUS VICTOR, *historien*, né vers 1053 de R. (300 de J. C.), mort vers 1113 de R. (360 de J. C.)

XLI. FLAVIUS EUTROPIUS, *historien*, né vers 1063 de R. (310 de J. C.), mort vers 1123 de R. (370 de J. C.)

XLII. FLAVIUS VEGETIUS RENATUS, *écriv. militaire*, né vers 1093 de R. (340 de J. C.) mort vers 1143 de R. (390 de J. C.)

XLIII. AMBROSIUS AURELIUS THEODOSIUS MACROBIUS, *philologue*, né vers l'an

1103 de R. (350 de J. C.), mort vers 1163 de R. (410 de J. C.)

XLIV. SULPICIUS SEVERUS, *historien ecclésiast.* né vers 1113 de R. (360 de J. C.), mort vers 1173 de R. (420 de J. C.)

Telle est la liste des auteurs que nous avons choisis; ce n'est pas qu'ils puissent tous être considérés comme classiques, c'est-à-dire, comme écrivains du premier ordre: mais ils sont tous ou presque tous admis, au moins par fragmens, dans les établissemens d'instruction publique: tel est le motif qui nous a engagé à les tous comprendre dans notre BIBLIOTHÈQUE CHOISIE.

Nous allons maintenant indiquer l'ordre que nous avons suivi en traitant de chaque auteur.

Nous commençons par sa vie très détaillée, puisée dans les biographes originaux, ou, à défaut d'historien spécial, dans ses propres ouvrages et dans les auteurs anciens qui en ont parlé.

Nous donnons ensuite la liste simple de ses productions, en citant d'abord celles qui nous sont parvenues en entier ou par fragmens; puis celles qui ayant été la proie du

temps ne sont connues que par leur titre, et enfin celles qui lui sont attribuées.

De là nous passons à l'analyse de chacun de ses ouvrages; mais cette analyse n'a lieu que pour les morceaux qui en sont susceptibles, soit à raison de leur importance, soit à raison de leur étendue. On n'a pas cru devoir analyser les morceaux étrangers à l'instruction publique, ou qui ne sont que des fragmens échappés à la lime du temps. On s'est déterminé à donner ces analyses, parce qu'il arrive souvent que (malgré les soins du professeur), un élève qui n'explique dans sa classe qu'une partie d'un auteur, n'a pas quelquefois la moindre idée, non-seulement des autres ouvrages du même auteur, mais même de l'ensemble de celui qu'il explique. Toutes les fois qu'il est question d'un poëte, nous indiquons le rithme qu'il a employé dans chacune de ses poésies.

Les jugemens des savans, tant anciens que modernes, sur les ouvrages de chaque auteur, sont trop précieux pour que nous omettions d'en parler. Nous citons également les commentateurs.

Une notice sur les anciens manuscrits les plus estimés de chaque classique, sur leur

découverte, sur les bibliothèques où ils se trouvent maintenant, ne peut qu'intéresser les amateurs; nous la plaçons à la suite des jugemens des savans. C'est ordinairement dans les préfaces ou dans les dédicaces des éditions *Princeps*, que l'on trouve des renseignemens sur le sort des manuscrits qui ont servi à la première impression : il seroit bien à desirer que toutes les fois qu'on réimprime un classique, on recourût aux anciens manuscrits ou aux premières éditions; on y trouveroit un texte pur et exempt de ces fautes graves que l'ignorance ou l'inattention ont accumulées d'éditions en éditions dans des ouvrages qui devroient en être exempts plus que tous autres.

Nous terminons l'article de chaque auteur par la liste raisonnée de ses principales éditions, et de toutes les traductions françaises que nous avons pu découvrir. Les éditions que nous citons de préférence pour le texte, sont : les *Princeps*, les *Variorum*, in-8.°, les *Diversorum*, in-4.°, les *Ad usum*, in 4.°, les *Elzévirs*, in-12, les éditions de luxe, ou celles qui sont recommandables par la pureté du texte. Quant aux traductions fran-

çaises, nous avons cru devoir accompagner du jugement qu'on en a porté, le titre des plus remarquables, afin de fixer le choix de ceux qui voudroient les consulter.

Tel est le plan que nous suivons dans la seconde partie de notre ouvrage; partie que nous regardons comme la plus essentielle, et qui doit attirer particulièrement les regards de la jeunesse. Mais il ne suffit pas de tracer un plan qui peut être bon, il faut encore que l'exécution y réponde. Nous sommes bien éloignés de nous flatter d'avoir réussi, mais au moins nous pouvons assurer que nous avons fait tous nos efforts pour approcher du but. Le lecteur pourra en juger par un article que nous allons rapporter en entier. Nous l'avons pris au hasard dans les quarante-quatre qui composent la seconde partie de notre ouvrage. Cet article, le vingt-troisième et l'un des moins étendus, est consacré à *Perse*, auteur qui n'a laissé que six *satires*, sur le mérite desquelles les savans sont partagés. En le lisant, on se fera une idée des développemens que nous avons pu donner aux auteurs du premier ordre.

Article extrait de la seconde partie de la bibliothèque choisie des classiques latins.

XXIII.e

PERSE.

Aulus Persius Flaccus, que nous nommons simplement *Perse*, naquit, selon Eusebe, à Volterre en Toscane, le 4 décembre de l'an de Rome 787 (34 de J. C.), sous l'empire de Tibère et sous le consulat de Fabius Persicus et de Lucius Vitellius. D'autres le font naître dans la Ligurie [1] (ci-dev. État de Gènes), au lieu appelé jadis *Portus Lunae*, et maintenant golfo della Spezzia. Les villes de Volterre et de Spezzia ne sont pas très éloignées l'une de l'autre, et l'on ne peut douter que Perse n'ait habité ces contrées; car il dit lui-même, peu après le com-

1 C'est l'opinion d'Angelico Aprosio, qui a publié une dissertation : *Della patria di A. Persio Flacco*. Gènes, 1664, *in*-4.°, dans laquelle il cherche à prouver que Perse n'est point né à Volterre, comme on le croit ordinairement, mais dans la Ligurie.

mencement de sa sixième satire à Bassus :

. . . . . Mihi nunc ligus ora
Intepet, hybernatque meum mare, quà latus ingens
Dant scopuli, et multâ littus se valle receptat.
Lunai portum est operae cognoscere, cives. [1]

« Quant à moi, je jouis d'un air tempéré sur « les côtes de la Ligurie. Notre mer est à « l'abri des tempêtes dans le golfe profond « où elle s'enfonce environnée de rochers. « Romains, le port de Lune est digne d'être vu. »

Le vers *Lunai portum, etc.* est tiré d'Ennius, qui, au commencement de ses *Annales*, fait un grand éloge du port de Lune.

Flaccus, père de Perse, étoit chevalier romain, parent et allié de personnes du premier rang; il mourut quand son fils étoit âgé d'à peu près six ans. Fulvia Sisennia ou Sisenna, sa veuve, se maria en secondes noces à Fusius aussi chevalier, et devint encore veuve peu d'années après. Perse fit ses premières études à Volterre. A l'âge de douze ans, il passa à Rome, et continua son instruction sous le grammairien Rhemnius Pa-

1 M. Achaintre, d'après plusieurs bons manuscrits, pense que ce vers doit être lu ainsi :

Lunai portum (est operæ) cognoscite, cives.

lémon et sous le rhéteur Virginius Flaccus. Il avoit seize ans quand il prit des leçons d'Annæus Cornutus, philosophe stoïcien [1]; il conserva pour ce dernier le plus tendre attachement, comme on peut s'en convaincre, en lisant la cinquième satire où il lui adresse ainsi la parole :

His ego centenas ausim deposcere voces,
Ut quantum mihi te sinuoso in pectore fixi
Voce traham purâ : totumque hoc verba resignent
Quod latet arcanâ non enarrabile fibrâ.

« Que n'ai-je cent voix pour vous faire mieux « entendre combien vous êtes profondément « gravé dans mon cœur, et pour vous déve- « lopper les sentimens secrets et inexprima-

1 Cornutus étoit originaire de Leptis, en Afrique; il florissoit avant et sous le règne de Néron : c'étoit un des savans les plus honnêtes et les plus universels de son temps. Dion Cassius raconte que peu s'en fallut que ce prince ne le fit périr; mais il se contenta de l'exiler dans une île. Voici à quel sujet : Néron avoit formé le projet d'écrire en vers toute l'histoire romaine; quelqu'un dit qu'il devoit la diviser en 400 livres : sur quoi Cornutus s'écria que personne ne la liroit. Il n'en fallut pas davantage pour piquer l'amour propre du tyran, et lui faire prononcer l'exil du philosophe.

« bles qu'il renferme ! » Que ces expressions de la reconnoissance d'un disciple envers son maître sont belles, sont louables ! On trouve encore dans cette satire beaucoup d'autres vers qui peignent parfaitement la belle ame de Perse, ainsi que les talens et les vertus de Cornutus. Je me contenterai de citer les suivans, parce qu'ils tiennent en quelque sorte à l'histoire de notre poëte :

Cum primùm pavido custos mihi purpura cessit,
Bullaque succinctis laribus donata pependit : [1]

1 Les deux premiers vers de cette tirade signifient simplement *quand je sortis de l'enfance.* Jusqu'à l'âge de 16 à 17 ans, les enfans de qualité portoient la prétexte, robe dont le bas étoit bordé d'une large bande de pourpre ; les magistrats en portoient une pareille. Le poëte se sert du mot *purpura custos* parce que c'étoit violer le droit divin et humain que d'insulter un enfant ou un magistrat vêtu de pourpre. Juvénal a dit, *sat.* XIV. V. 47.

Maxima debetur puero reverentia.....

Mais il entend par ce vers qu'on doit avoir grand soin de s'abstenir devant les enfans, de tout ce qui pourroit blesser la décence ou les mœurs, soit en paroles, soit en actions.

Outre la prétexte, les enfans portoient une bulle d'or suspendue au cou ; c'étoit une petite boule creuse en dedans, et qui, selon Macrobe, avoit la figure

Cum blandi comites, totâque impunè suburrâ [1]
Permisit sparsisse oculos jam candidus umbo :
Cùmque iter ambiguum est, et vitæ nescius error
Diducit trepidas ramosa in compita mentes,
Me tibi supposui : teneros tu suscipis annos
Socratico, Cornute, sinu. Tunc fallere solers
Apposita intortos extendit regula mores :
Et premitur ratione animus, vincique laborat,
Artificemque tuo ducit sub pollice vultum.
Tecum etenim longos memini consumere soles,
Et tecum primas epulis decerpere noctes.
Unum opus, et requiem pariter disponimus ambo,
Atque verecundâ laxamus seria mensâ.
Non equidem hoc dubites, ...

« Dès que j'eus quitté la robe de pourpre protectrice de ma timide enfance, et offert

d'un cœur. Quand les enfans prenoient la robe virile, ils quittoient la bulle et en faisoient offrande aux dieux Lares que Perse appelle *succincti*, parce qu'ils étoient habillés en voyageurs. Les filles au sortir de l'enfance offroient leurs poupées à Vénus.

1 Suburra étoit un quartier de Rome très fréquenté, qui s'étendoit depuis le forum jusqu'au mont Esquilien ; il y avoit beaucoup de marchands, de traiteurs, de filous, de gens débauchés. C'est là que les jeunes gens, après avoir pris la robe virile, et terminé leur cours d'études, alloient se promener et faire des parties de plaisir, loin des censeurs rigides dont ils ne redoutoient plus la surveillance.

ma bulle aux dieux pénates; dès que la robe virile que je venois d'endosser, m'eut permis d'aller avec mes jeunes amis me promener au quartier de Suburra; enfin, dans cet âge où l'on ne sait quelle route suivre, et où le défaut d'expérience égare l'esprit dans une espèce de labyrinthe, je pris le parti de me mettre sous votre conduite; vous daignâtes, cher Cornutus, accueillir ma tendre jeunesse, et vous fûtes mon Socrate. Alors votre manière d'agir rectifia, sans que je m'en doutasse, ma conduite. Mon cœur s'asservit au joug de la raison et prit sous votre empire une forme nouvelle. Je me rappelle avoir passé avec vous des jours entiers, et de les avoir terminés par un repas frugal à l'entrée de la nuit. Nous nous livrions ensemble au travail, puis ensuite au repos; une table où régnoit la décence, nous délassoit de nos occupations sérieuses. N'en doutez pas.....» On voit par ce passage que le sage Cornutus étoit un maître très habile, mais aussi qu'il avoit un excellent disciple.

Dès sa jeunesse, Perse eut pour amis Cassius Bassus, poëte lyrique, Minutius Macrinus, homme plus encore recommandable par sa vertu que par sa naissance, Calpurnius

Statura, et Servilius Nonianus qu'il chérit comme un père. Le poëte Lucain avec lequel il avoit étudié chez Cornutus, et auquel il survécut, étoit grand admirateur de ses vers; quand il les entendoit réciter, il s'écrioit : voilà de la vraie poésie. Perse connut tard Sénèque, et n'estima point son génie. Il vécut familièrement chez Cornutus avec deux grands philosophes, Claudius Agaternus, médecin de Lacédémone, et Pétronius Aristocrates de Magnésie (en Thessalie), qui l'un et l'autre étoient de son âge et d'une conduite exemplaire. Il fut encore lié très étroitement avec Pætus Thraséas, ce célèbre romain, victime de Néron, et dont Tacite dit : « Néron voulut, après le massacre des citoyens les plus distingués, anéantir la vertu même dans la personne de Thraséas.[1] » Perse

1 Quelques biographes se sont trompés en disant que ce Pætus Thraséas étoit l'époux de la fameuse Arrie, connue par ce mot : *Paete, non dolet.* C'est la fille de cette Arrie, qu'épousa Thraséas. Il est vrai qu'elle voulut imiter sa mère, quand Thraséas, compris dans la conjuration de Pison, se fit ouvrir les veines; mais ce généreux époux la pria de lui survivre pour ses enfans. Quelques années après, elle fut bannie par Domitien, et rappelée par Nerva, l'an 96 de J. C. La

sé fit des amis aussi illustres et les conserva autant par ses mœurs douces, sa modestie et ses manières agréables dans la société, que par ses talens poétiques. Sa piété filiale envers sa mère, sa tendresse pour ses sœurs et pour sa tante, ajoutèrent encore au respect qu'inspiroient ses vertus. Il étoit très beau de figure, et une certaine candeur virginale relevoit encore la régularité de ses traits.

La lecture du poëte Lucilius lui inspira un vif desir d'écrire dans son genre, c'est-à-dire, de composer des satires. Il goûtoit aussi beaucoup Horace. Les matériaux ne manquèrent point à sa plume mordante; la chronique scandaleuse de la cour de Néron, certains poëmes ridicules composés par ce prince ou par ses courtisans, et les vices qui n'étoient alors que trop communs dans la société, furent les principaux objets qui allumèrent sa bile; mais on prétend qu'il fut souvent obligé de déguiser les traits qu'il lançoit contre le poëte couronné. On sentoit parfaitement l'application, et les beaux es-

première Arrie avoit épousé Cécina Pætus, qui, l'an 42 de J. C. fut condamné à mort par Claude, pour avoir été lié avec Scribonien, qui avoit fait soulever l'Illyrie contre ce prince.

Bayle, qui pense que si Cornutus, veillant à la sureté de son ami, sous un tyran aussi ombrageux que Néron, lui eût fait faire ce léger changement, il l'auroit bien certainement empêché d'insérer quatre vers ridicules de ce Néron, qui certes ne l'auroit pas pardonné à notre poëte. On assure, il est vrai, que ce monstre a toléré les deux vers suivans qui portent sur un jeu de mots, et qui sont très piquans ; ils ont rapport au meurtre d'Agrippine :

Quis negat Æneæ magnâ de stirpe Neronem ?
Sustulit hic matrem, sustulit ille patrem. [1]

Si Néron a pardonné ces vers, il faut avouer que c'est une clémence inconcevable, et peut-être n'auroit-il pas eu tant d'indulgence pour une citation qui auroit fait sentir le ridicule de sa poésie ; car *genus irritabile vatum*, et,

[1] On ne peut pas rendre littéralement en français cette épigramme, parce que la pointe porte sur le double sens du mot *sustulit* qui signifie, selon l'emploi qu'on en fait, *porter*, *enlever*, ou bien *tuer*, *détruire*. Je suis de l'avis d'Oudendorpe et de Torrentius qui préféreroient dans le premier vers *Quis neget* à *Quis negat*. « Qui doutera que Néron soit de l'illustre race d'Enée ? celui-ci a *enlevé* son père ; celui-là a *enlevé* (tué) sa mère. »

comme le dit assez plaisamment le P. Tarteron, « c'étoit un terrible homme que ce Néron, et qui n'entendoit nullement raillerie. »

Perse, qui étoit d'une foible complexion et souffrant toujours de l'estomac, mourut, l'an de Rome 815 (62 de J. C.), à l'âge de 28 ans, dans une de ses maisons de campagne, sur la voie appienne, à huit milles de Rome[1].

1 Voici l'épitaphe de Perse, qui se trouve dans un manuscrit du xv. siècle, écrit par Adam Wernher, professeur à l'Académie d'Heidelberg, et sans doute auteur de cette épitaphe :

Ille ego qui in satyris non ultimus esse poetis
Dicor et obscurum composuisse librum.
Ex Flacco gravida peperit me Fulvia mater,
Tu mihi, Cornute docte, magister eras :
Quatuor in studio nec adhuc ego lustra peregi :
Cumque opus haud facile fingere musa dedit.
Ante expectatum Lachesis me pressit acerbo
Funere : dic, Persi (Lector amice) vale.

Je ne sais pas ce qui a pu engager le père Jouvenci à faire naître Perse l'an de Rome 790 et à le faire mourir à l'âge de 30 ans. Les plus anciens biographes, entre autres, Suétone, le font naître sous le consulat de Fabius Persicus et L. Vitellius, *pridiè nonas decembris* (787 de R.) et le font mourir sous le consulat de Rubrius Marius et d'Asinius Gallus, VIII *kalend. decembris* (815 de R.)

Par un billet en forme de testament qu'il remit à sa mère, il lui légua, dit Suétone, ainsi qu'à ses sœurs environ deux millions de sesterces (400,000 fr.), et à son cher Cornutus cent mille sesterces (20,000 fr.) ainsi que sa bibliothèque composée de sept cents volumes. Le philosophe accepta les livres et refusa l'argent; ensuite il engagea la mère de Perse à supprimer les ouvrages que son fils avoit composés dans sa jeunesse: nous les citerons plus bas. Il paroît que notre poëte n'avoit rien publié de son vivant, et qu'il s'étoit contenté de lire ses productions à ses amis et aux personnes de goût; car Cæsius Bassus fut l'éditeur de ses satires, sur le refus que fit Cornutus de les publier. Nous devons inférer de là que cet ouvrage étant posthume, l'auteur a pu, dans le secret du cabinet, prendre un peu plus de liberté en ridiculisant le tyran qui s'enivroit du sang des Romains et de l'encens que lui prodiguoient de vils flatteurs pour quelques mauvais vers ou quelques airs de flûte.

Détail des ouvrages de Perse. On ne connoît de cet auteur que six satires assez courtes et un petit prologue qui les précède. Il avoit en outre composé une comédie, un

itinéraire, des vers à la louange de la célèbre Arrie, et le commencement d'une satire nouvelle. Mais comme ces productions étoient des fruits de sa première jeunesse, et n'avoient sans doute pas un degré suffisant de maturité, Cornutus, qui avoit à cœur la gloire de son élève, détermina sa mère à les supprimer. Il ne nous reste donc que les six satires en question précédées d'un prologue.

Dans ce prologue, le poëte se dit demi-paysan, et feint qu'il travaille pressé par la faim :

> . . . . . Ipse semipaganus
> Ad sacra vatum carmen affero nostrum.
> Quis expedivit psittaco suum *kaire?*
> Corvos quis olim concavum salutare?
> Picasque docuit verba nostra conari?
> Magister artis, ingenique largitor
> Venter, negatas artifex sequi voces.

« . . . . . Je suis un demi-paysan (ou plutôt un demi-*poëte*) apportant mes vers dans le temple des muses. Qui instruisit le perroquet à dire *bonjour?* qui apprit au corbeau à articuler un rauque *salut*, et à la pie à imiter nos paroles? C'est la faim, cette maîtresse des arts, qui donne le génie et qui enseigne à rendre des sons que la nature avoit re-

fusés. » Comme Perse étoit riche, on présume que ce passage est une critique des versificateurs qui travaillent sans génie et pour gagner leur vie.

On a rendu le sujet des six satires de notre poëte dans ces six vers :

PRIMA leves carpit vates, mollemque Neronem.
Carpit avaritiæ mala vota precesque SECUNDA.
TERTIA desidiam juvenum fastusque lacessit.
In QUARTA stultus rex censoresque notantur.
Cornutum laudans aperit PENULTIMA servos.
In SEXTA hæredi taxat nimium cumulantem.[1]

Ces six vers ne donnent pas une idée suffisante de ce que renferme chaque satire : la petite analyse que nous allons en faire les fera mieux connoître.

Le but de l'auteur, dans la première satire, est de fronder les mauvais écrivains ;

1 Un poëte du XV siècle, je pense que c'est Adam Wernher dont il est question dans la note précédente, a ainsi rendu les argumens de chaque satire, d'une manière aussi laconique :

Corrigit in PRIMA laudantes molle poema :
Perversos mores ac impia vota SECUNDA :
Molles et pigrorum satirarum TERTIA mordet :
Corrigit in QUARTA juvenem satis ambitiosum ;
Libertate opus est ex QUINTA philosophanti :
Qui miseri vivunt per SEXTAM rodit avaros.

il commence par délibérer s'il se livrera au genre satirique; il s'y détermine d'après tous les travers qu'il voit. Il attaque vivement les mauvais écrivains, et blâme les moyens extérieurs qu'ils emploient pour s'attirer des applaudissemens. Il fait voir combien sont futiles et fausses les louanges dont les mauvais poëtes sont si jaloux. Il raille ceux qui affectent de se servir de termes vieux et barbares, ou d'expressions outrées; il attaque la fausse éloquence du barreau; il cite des vers ridicules (ce sont ceux qu'on attribue à Néron), et témoigne son indignation de voir approuver de telles sottises. Enfin, il désigne l'espèce de lecteurs qu'il desire, et ceux dont il ne se soucie pas.

La seconde satire regarde les prières et les vœux intéressés que les hommes adressent aux Dieux : le poëte l'offre à son ami Macrinus pour le jour de sa naissance. Après l'avoir loué sur sa piété désintéressée, il passe en revue différentes espèces de prières criminelles que l'on fait à voix basse dans les temples, et qui sont toutes marquées au coin de l'intérêt, de l'ambition, de la superstition et de la frivolité.

Dans la troisième satire, qui est l'une des

meilleures, Perse débute par un dialogue entre un jeune homme paresseux et son précepteur. Il fait le tableau de l'indolence et de la négligence des jeunes gens de son temps. Il les presse de travailler, parce que le mépris sera leur partage, s'ils ne se hâtent de former leur esprit. Il réfute l'objection des riches et des nobles, qui s'autorisent de leurs biens et de leur naissance pour négliger la philosophie; il les livre aux remords. Ensuite il peint les jeux de son enfance; revient à son jeune homme paresseux, le gourmande, ridiculise les militaires qui se vantent de leur ignorance, et finit par le tableau d'un malade que l'intempérance conduit au tombeau, et par appliquer cet exemple aux maladies de l'ame que la seule philosophie peut garantir de la folie.

La quatrième satire censure un jeune homme qui veut se mêler de gouverner la république sans en être capable. Les deux interlocuteurs mis en scène sont Socrate et Alcibiade. Socrate, après avoir reproché à son disciple son empressement à vouloir gouverner avant d'être en âge d'entrer dans les charges, avant d'avoir acquis les talens nécessaires pour administrer, finit par lui

dire : tâchez de vous connoître et voyez votre incapacité. Quelques-uns croient que, sous le nom d'Alcibiade, Perse a voulu désigner Néron ; mais cela est plus que douteux. Voyez ce qu'ont dit à ce sujet Casaubon, Bayle, Moreri et Boileau, qui ne sont point d'accord entre eux.

La cinquième satire contient deux parties très distinctes : dans la première, l'auteur exprime son attachement et sa reconnoissance pour Cornutus son maître, qui a pris le plus grand soin de son éducation ; dans la seconde, il développe ce principe qui forme la base de la philosophie stoïcienne : *le sage seul est libre, tous les autres sont esclaves.* C'est dans cette satire que se trouve cette belle prosopopée, où Perse met la paresse aux prises avec l'avarice, et que Boileau a plutôt traduite qu'imitée dans sa VIII.e satire.

Dans la sixième satire adressée à Cæsius Bassus, le poëte s'emporte contre les avares qui se refusent tout pendant leur vie, pour gorger de biens des héritiers ingrats. C'est ce que Boileau a parfaitement rendu par ces quatre vers :

Et pourquoi cette épargne enfin ? l'ignores-tu ?
Afin qu'un héritier bien nourri, bien vêtu,
Profitant d'un trésor en tes mains inutile,
De son train quelque jour embarrasse la ville.

Ce Bassus, à qui cette satire est adressée, étoit, comme nous l'avons déjà dit, un poëte lyrique très estimé. Quintilien rapporte qu'il est le seul de tous ceux qui ont écrit dans ce genre, dont les ouvrages méritent d'être lus, après ceux d'Horace. Il a péri avec sa maison de campagne, dans une éruption du Vésuve. Il ne nous reste de ses poésies que quelques fragmens que l'on a insérés dans le *Corpus Poetarum* de Maittaire.

Nous terminons ici le résumé des satires de Perse, et nous allons passer aux jugemens que les savans en ont portés.

Boileau a dit de ce poëte :

Perse en ses vers obcurs, mais serrés et pressans,
Affecta d'enfermer moins de mots que de sens.

Cela est très vrai, et cette concision de style jointe aux applications qui maintenant nous échappent, rendent Perse difficile à comprendre. Disons de plus que quelques-unes de ses satires sont dialoguées, et que dans tous les anciens manuscrits les interlocuteurs

sont confondus; de sorte que rien n'est plus arbitraire que la coupe du dialogue établie par les commentateurs et les traducteurs, inconvénient qui ajoute encore à l'obscurité du poëte. Les anciens étoient plus à portée de l'apprécier que nous, aussi ils en ont fait l'éloge. Quintilien dit (lib. x, cap. 1, *Inst. orat.*) *multùm et veraeгloriae, quamvis uno libro, Persius meruit.* » Perse s'est acquis une grande et solide gloire, quoiqu'il n'ait composé qu'un seul livre. » Martial qui vivoit, ainsi que Quintilien, plus d'un demi-siècle après la mort de Perse, s'exprime ainsi, (*Epigr.* 29, lib. IV):

Sæpiùs in libro memoratur Persius uno,
Quam levis in totâ Marsus Amazonide.

« Le petit ouvrage de Perse est plus souvent cité que la longue Amazonéide du pauvre Marsus. » St. Jérôme, l'un des saints pères latins les plus savans, l'appelle *disertissimum poetam*[1]. Enfin, les plus célèbres gram-

1 Ce seul mot doit détruire ce que l'on a dit de Saint Jérôme, que ne pouvant comprendre Perse, il le jeta au feu *pour le rendre plus clair*; je pense que l'on ne doit pas ajouter plus de foi à ce que l'on prête à Colucius: *si tu ne veux pas être entendu, je ne*

mairiens qui nous restent de l'antiquité, et auxquels nous devons en partie la connoissance de la langue latine, Charisius, Diomède, Priscien et Probus le citent fréquemment, s'appuient sur son autorité, et ne lui font aucun reproche sous le rapport grammatical et littéraire. Il s'en faut beaucoup que certains modernes l'aient traité aussi favorablement. Il en est qui ont prétendu qu'il n'a rien dit de mieux que ce peu de mots de sa première satire. *Quis leget hæc ?* » Qui lira jamais ces vers ? »

Jules Scaliger, après avoir placé Horace fort au-dessous de Juvénal, fait à peine men-

veux pas t'entendre. Ce propos est d'un homme qui n'a pas assez de courage pour approfondir un poëte difficile. On prétend qu'un père de l'église, autre que Saint-Jérôme, de dépit de ne pouvoir entendre Perse, coupoit et déchiquetoit les satires de ce poëte, et qu'un troisième père les jetoit loin de lui. On doit mettre ces anecdotes au rang des fables. Je serois même tenté de révoquer en doute la suivante : un jour, l'abbé Batteux, consulté par Dusaulx sur quelques passages de Perse, qui étoient contestés, répondit naïvement : je les entendois l'année dernière, mais celle-ci je ne les entends plus. Cela n'est guère présumable de la part d'un homme qui joignoit à de vastes connoissances en latinité, un bon jugement et une excellente mémoire.

tion de Perse qu'il dit être ténébreux, froid et inepte. Joseph Scaliger, fils du précédent, le regarde comme un pauvre poëte, un misérable auteur, que son obscurité a fait surnommer l'*aveugle* par les poëtes. Casaubon le place au-dessus d'Horace, à côté de Juvénal; il lui reproche pourtant de manquer de talent pour la plaisanterie et d'être obscur. Heinsius (dans son *Orat. de satirâ*) va plus loin : Horace, selon lui, tient le premier rang, ensuite vient Juvénal, qui n'a guères que le mérite de la versification; mais pour Perse, il n'en parle qu'avec le plus grand mépris. Ses satires sont, dit-il, un *poëme édenté;* et trouvant le caractère de ce poëte trop aigre et trop caustique, il est tenté de croire *qu'il a véou seulement de moutarde*. Quant à Bayle, il reproche à Perse son épaisse obscurité; il traite ses satires de *dévergondées*, et les regarde toutes comme *remplies d'aigreur et de fiel*. Le vertueux Rollin rend plus justice à notre poëte : « Son ouvrage, dit-il, où règne une morale pure et un fonds merveilleux de sens, quoique d'une étendue fort médiocre, lui a acquis beaucoup de gloire et une gloire fort solide (ce sont les expressions de Quintilien). Il faut pourtant avouer que l'obscurité qui

règne dans ses satires diminue beaucoup de son mérite. » La Harpe débute ainsi en donnant son opinion sur Perse : « La gravité, la sévérité de la morale, beaucoup de concision et beaucoup de sens sont les attributs de ce poëte; mais l'excès de ces bonnes qualités le fait tomber dans tous les défauts qui en sont voisins.

Qui n'est que juste est dur; qui n'est que sage est triste,

a si bien dit Voltaire, et cela est vrai des ouvrages comme des hommes. La gravité stoïque de Perse devient sécheresse; sa sévérité que rien ne tempère, vous attriste et vous effraie; sa concision outrée le rend obscur, et ses pensées trop pressées vous échappent. Aussi est-il arrivé que bien des gens, rebutés d'un auteur si pénible à étudier et si difficile à suivre, l'ont jugé avec humeur et en ont parlé avec un mépris injuste, (comme nous l'avons vu plus haut). D'autres qui l'estimoient en proportion de ce qu'il leur avoit coûté à entendre, l'ont exalté outre mesure, comme on exagère le prix d'un trésor qu'on croit posséder seul. » Rien de plus judicieux que ce jugement de la Harpe. Il le développe d'une manière assez détaillée, et

parle des principales imitations de Boileau, sur-tout de ce vers si connu :

Le moment où je parle est déjà loin de moi.

qui dans l'original ne tient que la moitié d'un vers :

. . . . . Hoc quod loquor indè est.

Il rappelle aussi la belle prosopopée de l'avarice que nous avons déjà citée, et dont Boileau, on ne sait pas trop pourquoi, n'a imité que la moitié. Il trouve une grande singularité dans l'admiration de Perse pour Horace, ces deux auteurs se ressemblant si peu quant au style et à la manière de rendre les pensées. Dusaulx, traducteur de Juvénal, et qui n'avoit pas pour Perse les mêmes yeux que pour son auteur favori, trouve que ses six satires sont un énigme en 700 vers. Il lui reproche d'être plus singulier qu'original, et, quant au style, plus succinct que précis; de s'être cru philosophe, parce qu'il s'étoit rempli la tête de maximes outrées; d'avoir employé des figures qui ne sont pas toujours bien soutenues, etc., etc. L'abbé Lemonnier a tracé en peu de mots le parallèle des trois satiriques latins : « Horace, dit-il, me sem-

blé un courtisan flatteur, Juvénal un déclamateur misanthrope, et Perse un philosophe sage. (Lemonnier a traduit Perse). Le premier a frondé les gens obscurs et sans défense; il a caressé les vices de ses illustres protecteurs et les siens propres, et il en avoit. Il avoit tous ceux qui sont compatibles avec la paresse et l'indolence d'un épicurien. On peut dire de lui :

Dat veniam corvis, vexat censura columbas.
« Il épargne les forts et déchire les foibles. »

Le fougueux Juvénal étoit bien aise, si j'ose ainsi parler, de trouver le genre humain corrompu pour avoir droit de le déchirer avec humeur. Perse, l'ami de la vertu, déteste le vice plus que le vicieux. »

Si, après avoir exposé l'opinion de nos maîtres, il nous est permis, à nous, leur foible élève, de rendre l'impression que nous a faite une lecture assez attentive des trois satiriques en question, nous dirons qu'il nous paroît qu'Horace conduit son lecteur par un chemin de fleurs; il le pique quelquefois jusqu'au vif, mais les touffes de roses amortissent la douleur et empêchent la blessure de saigner. Juvénal promène sa vic-

time coupable parmi des rochers âpres, couverts d'arbustes et de buissons hérissés de longues épines, qui sans pitié et quelquefois sans pudeur, déchirent impitoyablement la chair et enlèvent le morceau. Je passe avec Perse dans une grotte obscure : les saillies du roc qui la garnit dans l'intérieur, blessent; mais la plupart de ses pointes sont émoussées par le temps. Si notre opinion sur les trois satiriques n'est pas la plus juste, au moins nous pouvons assurer qu'elle est marquée au coin de la plus grande impartialité.

Nous terminons ici les jugemens que l'on a portés sur Perse, et nous concluons de tant de contradictions, que cet auteur n'a été jugé sévèrement que par les gens effrayés de son extrême concision, et qui ne se sont pas donné la peine de l'approfondir. Il a été long-temps méconnu, mais maintenant on commence à l'apprécier, et la bonne édition que vient d'en donner M. Achaintre, doit applanir le reste des difficultés qui pourroient encore embarrasser quelques lecteurs. Nous nous sommes convaincus, en parcourant son travail, qu'il a été en droit de dire, comme il l'a fait à la fin de l'argument de la 1.re satire : *Si attentè perpenderis*

et ex nostro commentario et ex nostrâ dialogi formâ et distinctione, non tantoperè obscurus videbitur noster, quantoperè sibi finxerunt interpretes nonnulli; cùm, si unum (primæ satiræ) *exceperis locum* (*à versu 50 usque ad 53, quem suspicor interpolatum, aut immutatum et truncatum, timore Neronis, à Cornuto, vel à Basso satirarum persianarum editore primo*), *omnia æquè tibi, inquam, plana et intellecta facillima videbuntur; et, ut spero, luce etiam clariora lucebunt.*

Les principaux commentateurs de Perse sont : J. Britannicus, J. Murmellius, Barth. Fontius, I. Casaubon[1], Eilh. Lubinus, Th. Marcilius, J. Tornorupæus, Joann. Bondius (Jean Bond), si connu par ses notes sur Horace, M. Achaintre, etc., etc. MM. Selis et Lemonnier ont aussi beaucoup contribué à l'intelligence des satires de Perse par les notes qu'ils ont ajoutées à leurs traductions. Mais je ne dois pas oublier d'indiquer au lecteur une excellente *dissertation sur le*

1 Le commentaire de Casaubon passe pour le meilleur; aussi Scaliger disoit : *au Perse de Casaubon, la sauce vaut mieux que le poisson.* V. la SECUNDA SCALIGERANA, de 1740, Tom. II. P. 259.

caractère de la satire de Perse, par M. l'abbé Garnier; elle est dans la partie historique des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, etc., tom. XLV, in-4.°, pag. 27-66.

Quant aux manuscrits des satires de Perse, les recherches que nous avons faites pour savoir dans quel temps et dans quels lieux on les a découverts, ont été vaines; mais il en existe de très anciens. Dans la dernière édition de la *Biblioth. lat.* de Fabricius, tom. II, pag. 168, on dit : *Codicem Persii scriptum antiquissimum in bibliothecâ praedicatorum Vindobonensium memorat, ex eoque versum affert Vadianus in epistolâ ad Rudolph. Agricolam quae Melae suo praefatur.* On ne donne point la date de ce manuscrit. Le commentaire de Joachim Vadian sur Pomponius Mela a paru en 1577, in-fol°. M. Achaintre dans la notice des manuscrits des satires de Juvenal et de Perse, qui accompagne les bonnes éditions qu'il a données de ces deux auteurs, en rapporte un nombre assez considérable. Le plus ancien de tous provient de la bibliothèque Mazarine; il date du X.e siècle, est écrit sur parchemin, et renferme, 1°. un traité *de regimine principum*; 2.° les CINQ PREMIÈRES

SATIRES DE PERSE ; 3.° Priscien, *de grammaticâ*, quelques *opuscules poétiques ;* et enfin, 4.° *quinze satires de Juvénal.* Mais quoique bien écrit, ce manuscrit fourmille de fautes ; il est à la bibliothèque impériale de France, sous le n.° 3110 du catalogue.

Un autre manuscrit sur parchemin, qui provient de la bibliothèque de Fauchet, et qui est également à la bibliothèque impériale sous le n.° 8070 du catalogue, renferme les *satires de Juvénal* et de *Perse.* Celles de Juvénal sont du XI.e siècle, et celles de Perse, au nombre de six, du Xe. Ce manuscrit est très bien et très correctement écrit, quoique les caractères en soient très fins.

Voilà les deux plus anciens manuscrits des *satires de Perse* dont M. Achaintre fasse mention. Les autres dont il parle, sont, 1.° du XI.e siècle : voy. les n.os 8055, 8048, 8049 du catalogue ; le n.° 6487 renferme seulement la première satire de Perse avec sa vie.

2.° Du XIII.e siècle : V. le n.° 8246.

3.° Du XIV.e siècle : V. les n.os 7984, 8050 et 6098 ; mais celui-ci pourroit bien être du XV.e siècle ou de la fin du XIV.e

4.° Du xv.e siècle : V. les n.os 8072, 8273, 8274, 8282, 8290, 8291, 8293 et 8610. Un manuscrit du même siècle appartient à M. Achaintre. Ce savant éditeur en cite encore beaucoup d'autres tirés de différentes bibliothèques, et qu'il seroit trop long de rapporter ici.

Éditions des satires de Perse. Auli Persii Flacci satiræ. (*Romae, per Udalricum Gallum, circà* 1470, *ut credunt*), in-fol.

On n'est pas certain que cette édition soit la première. Il en est encore une *in*-4.° de onze feuillets, imprimée avec des caractères qui ressemblent à ceux du *decor puellarum* de N. Jenson, ou à ceux de Vindelin de Spire, et qui passe pour être antérieure. Plusieurs autres également sans date, soit *in fol.* soit *in*-4.°, mentionnées dans les bibliographies, peuvent le disputer de primauté avec les précédentes. Celle qui me semble la première avec une date certaine, est celle de 1473, imprimée à la suite du Juvénal et à la fin de laquelle on trouve cette souscription : *A. Persii Flacci satyrar. expressus codex Brixiae, una cum Juvenale satyrico jubente presbytero Petro Villa* XIII Kal. Augusti MCCCCLXXIII, *in fol.*; le vol. entier a soixante feuillets. Les éditions que nous avons citées ci-dessus sont imprimées à la suite du juvénal.

Aulus Persius Flaccus enucleatus, sive

commentarius exactissimus in Persium, studio Dav. Weddeburni. *Amst. D. Elzevirius*, 1664, in-12.

Cette jolie édition vaut 5 à 6 fr. Le *Perse* de Casaubon a paru en 1605, in-8.°; mais la meilleure édition est de Leyde, 1695, in-4.°, qui est ordinairement jointe au *juvénal* d'Henninius, édition de 1685, avec un nouveau titre daté de 1695. On trouve quelquefois le *Perse* séparément. Nous citons, à l'article JUVÉNAL, la bonne édition d'*Amsterdam*, 1684 in-8.°, à laquelle est réuni Perse. Elle entre dans la collection des *Variorum*.

Auli Persii Flacci satyræ VI cum variis lectionibus codicis Ebneriani edidit Georg. Frid. Sebaldus, tabulisque Æneis incidit J. Mich. Schmidius. *Norimbergae*, 1765, gr. in-8°.

M. Brunet dans son *manuel du libraire*, annonce cette édition sous la date de 1766, et avec le format *in*-4.° je ne l'ai jamais vue que de 1765 et *in*-8.°; l'exemplaire de M. Crevenna a été vendu 5 fl. 5 ss., à peu près 10 f. 40 c.

Auli Persii Flacci satiræ ad codices parisinos recensitæ lectionum varietate et commentario perpetuo illustratæ à Nic. Ludov. Achaintre. Accedunt C. Lucilii Suessani auruncani eq. romani satirarum fragmenta, necnon Sulpiciæ Caleni uxoris satira. *Pa-*

risiis, sumptibus et typis Firmini Didot; 1812, in-8°.

Très belle et très bonne édition, que j'ai déjà citée avec éloge. A la suite des six satires enrichies d'excellentes et nombreuses notes, se trouvent des *commentarii veteres ex vetustissimo exemplari* P. *Pithœi*, lesquels sont suivis des *emendationes* du même Pithou sur ces commentaires. La satire de Sulpicia est suivie des *Schediasma* de Jean Dousa, qui a aussi composé quelques centons tirés des fragmens des trente satires de Lucilius, et qui sont placés à la suite de ces fragmens.

Nous n'entrerons pas dans de plus grands détails sur les éditions de Perse, parce que nous en parlons encore à l'article JUVÉNAL, ces deux auteurs ayant été souvent publiés ensemble.

TRADUCTIONS FRANÇAISES. Les satyres de Perse, en nombre six, translatées de latin en rime françoise, par traducteur qui ne s'est voulu nommer (Abel Foulon), et qui a pour devise, *moyen* ou *trop*; avec argumens en rime sur chaque satyre, et annotations en marge. *Imprimées à Paris*, par *Jacques Gazau*, 1544, in-4°.

Cette édition est de 1544 et non pas de 1514 comme il est dit dans Fabricius, *biblioth. latine*, édition d'Ernesti, tome II, p. 169. Abel Foulon, le traducteur, est né dans le Maine, en 1513, et est mort en 1563; il étoit valet de chambre

de Henri II, ingénieur, poëte et philosophe. Sa traduction n'a d'autre mérite que celui de son ancienneté.

Les satyres d'Aule Perse, traduites en vers françois par Guillaume Durand (avec le texte); *imprimées par Denys Dupré, à Paris*, 1575, in-8°.

Cette traduction est dédiée à Pierre Chevalier évêque de Senlis; on voit par l'épître dédicatoire qu'elle a dû être faite en 1567. Outre l'édition de 1575, il y en a une seconde de Paris, 1586, in-8.° Le travail de Durand est une paraphrase plutôt qu'une traduction; les vers sont de dix syllabes, durs et souvent inintelligibles. Cependant G. Durand a prouvé qu'il étoit assez pénétré du sens de l'auteur, par la manière dont il a disposé la coupe des dialogues. J'ai dit ailleurs combien cette coupe étoit devenue arbitraire sous la plume des traducteurs. M. le Monnier, de la traduction duquel nous parlerons plus bas, a suivi les mêmes divisions que Durand, sans avoir connoissance de son travail. Il s'applaudit de s'être rencontré avec lui.

Les satyres de Perse, traduites en vers par N. Le Sueur. *Paris*, 1603, in-12.

Nicolas le Sueur étoit un grand helléniste; sa traduction de *Pindare* en vers latins, *Paris*, 1582 in-8.° lui a fait beaucoup plus d'honneur que sa traduction de Perse en vers français.

Les satyres de Perse, traduites en françois, avec sommaires, apostilles, et annotations plus nécessaires; par A. Duchesne. *Paris*, 1606, in-8°.

Le même auteur a aussi traduit Juvénal. Ces deux traductions sont oubliées. Cependant M. Ferri de S. Constant dit que le vieux style de Duchesne vaut mieux que le style plat et entortillé de Marolles, qui a fait une critique amère de la traduction de Duchesne.

Les satyres de Perse, traduites en vers par le président Claude Nicole. *Paris*, 1656, in-16.

Quoique le style de cette traduction soit foible et languissant, elle a cependant eu une seconde édition en 1658, *in*-12.

Les satyres de Perse, traduites en vers par Gefrier. *Paris*, 1658, in-12.

Cette traduction n'est guère connue que par son titre.

Les satyres de Perse, traduites par l'abbé de Marolles. *Paris*, 1653, in-8.°

Traduction aussi mauvaise que celle de *Juvénal* à laquelle elle est jointe. Les notes sont assez bonnes. Comment a-t-on pu faire une seconde édition de cet ouvrage en 1671, *in*-8.° ?

Les satyres de Perse, traduites par de la

Valterie (avec le texte). *Paris*, 1681, in-8°.

Cette traduction est dédiée à Boileau et n'en vaut pas mieux. « C'est, dit M. Selis, une paraphrase infidèle et dont les contresens ne sont rachetés par aucun agrément. » La traduction de *Juvénal* précède celle de Perse.

Les satyres de Perse, traduites avec des remarques par Étienne Algay de Martignac. *Paris*, 1682, in-12.

Juvénal est aussi réuni à cette traduction qui vaut un peu mieux que les précédentes, parce qu'elle est assez fidèle; mais elle manque d'élégance et de correction. Elle est au-dessous de celles qui l'ont suivie.

Traduction nouvelle des satyres de Perse (et de Juvénal), par le P. Jérôme Tarteron. *Paris*, 1689, in-12.

« Cette traduction, dit M. Selis, fit oublier celles de ses prédécesseurs. Cependant le traducteur n'a ni entendu ni senti son auteur. Il en a fait presque toujours un pédant bel-esprit, qui affecte des airs légers et mêle des gentillesses à ses adages. Les vers serrés et pressans de Perse sont remplacés par de longues phrases; ses images et ses figures souvent hardies, par des trivialités. » Cela n'empêche pas que cette traduction n'ait eu plusieurs éditions : pour *Juvénal* avec le texte, *Amst.* 1695 *in*-12; pour *Perse* et *Juvénal*, Paris 1706 *in*-12; nouvelle édition aug-

mentée d'argumens à chaque satire, *Paris*, 1729 *in*-8.°; la même, *Paris*, 1737 *in*-12 et avec le texte latin, *Paris* 1752, *in*-12.

Traduction nouvelle des satyres de Perse, en vers, par Const. de Silvecane; avec des notes pour expliquer les endroits les plus obscurs. *Paris* 1693, 1 *vol. in*-12.

Cette traduction a eu une seconde édition à *Lyon* en 1697 *in*-8.°; l'auteur a aussi traduit *Juvénal*, *Paris* 1690 et 1691, 2 vol. *in*-12.

Perse traduit en vers, et accommodé au goût présent, par Lenoble, avec le texte à côté. *Paris*, 1704, in-12.

La seconde édition est de Lyon 1706, *in*-8.°

Satires de Perse, en latin et en françois, avec des notes; (trad. en prose, par Sinner). *Berne*, 1765, in-8.° fig.

J. Rud. Sinner, bibliothécaire de Berne, lorsqu'il a fait cette traduction, déclare, dans la préface, que pour le texte, il s'est beaucoup servi des commentaires de Theod. Marcilius et d'Is. Casaubon; qu'il trouve que le P. Tarteron, dans sa traduction, s'est souvent éloigné du sens de l'auteur, et que Dryden, dans celle qu'il a faite en Anglais (*London* 1697 in-8.°,) a plus suivi l'impulsion de son génie que celui de Perse. Il déclare aussi qu'il a donné la vie de Perse, publiée par Pithou d'après un très ancien auteur,

mais qu'il a été obligé de la soumettre aux règles d'une saine critique. Des dessins emblématiques sont gravés en tête de chaque satire. M. Lemonnier a inséré dans sa traduction, 1771 in-8.° pp. 218-224, des observations critiques sur celle de Sinner; j'y renvoie le lecteur. L'ouvrage de Sinner n'est pas sans mérite, mais on y désireroit un peu plus de gravité, de précision et de force, caractères particuliers de Perse; cela provient sans doute de ce que Sinner a plutôt imité que traduit.

Satires de Perse, traduction nouvelle, avec le texte à côté et des notes, par M. l'abbé Lemonnier. *Paris*, 1771, in-8°. fig.

Cette traduction jouit d'une réputation justement méritée, quant à la fidélité. Cependant elle nous a paru quelquefois peu élégante, et certains passages sont assez obscurs; il étoit difficile que cela fût autrement d'après la scrupuleuse attention qu'a eue le traducteur de rendre littéralement le texte de l'original.

En 1771, parut encore une traduction de Perse, par M. Caron Legibert; je n'en connois que le titre.

Satires de Perse, traduites en vers et en prose, pour servir de suite aux satires de Juvénal, avec un discours sur la satire, par M. D. D. R. A. A. P. (Dreux du Radier, avocat au parlement). *Paris*, 1772, in-8°.

Traduction médiocre.

Satires de Perse, traduites en françois, avec des remarques, par Nic.-Jos. Selis, ancien professeur d'éloquence. *Paris*, 1776, in-8°.

Traduction très estimée, dont la préface et les notes sont pleines d'instruction. On doit lui donner la préférence sur celles qui l'ont précédée. Elle est plus élégante que celle de M. le Monnier. Il s'est élevé entre M. Selis et M. le Monnier une *petite guerre*, sur différens passages de Perse et sur la manière dont ils ont été rendus par chacun des traducteurs. Cette *petite guerre* quoique assez vive, imprimée en 1783, in-8.°, est un modèle d'honnêteté, en fait de critique, et des égards que se doivent mutuellement dans leurs discussions les gens de lettres. On joint quelquefois cette brochure à la traduction de M. Selis, dont il a paru une nouvelle édition, avec le texte latin, *Paris* 1812, 1 vol. *in*-8.° M. Selis, dans sa *dissertation sur Perse*, Paris 1783, *in*-8.° a défendu ce satirique, contre le jugement sévère qu'en avoit porté M. Dusaulx, dans le *discours sur les satiriques latins*, qui précède sa traduction de *Juvénal*.

Satires de Perse, traduites en vers français, par M. Taillade d'Hervilliers. *Paris*, 1776, in-8°.

Dans ce volume le texte latin avec une traduction en prose, précédent la traduction en vers; ce traducteur n'a atteint ni la fidélité de Lemonnier, ni l'élégance de Selis.

Satires de Perse, traduites en français par P. P. (Pietre). *Paris*, an VIII, in-12.

Satires de Perse, traduites en vers français, avec des notes, par M. Fr. Dubois de la Molignière. *Paris*, 1800, in-8°.

Pensées extraites des satires de Perse (et de Juvénal), traduites par P. N. G. (Pierre-Nic. Guerrin). *Paris*, 1803, in-12.

Œuvres de Perse, avec la construction du texte et la version interlinéaire, par M. Étienne Stenges. *Paris*, 1807, 2 vol. in-12.

Satires de Perse, traduites en vers français, par L. V. Raoul, bibliothécaire de la ville de Meaux, auteur d'une traduction aussi en vers français, des satires de Juvénal. *Meaux*, 1812, in-8°.

Traduction estimée, ainsi que celle de *Juvénal* du même auteur dont nous parlons à l'article de ce satirique. On retrouve dans l'ouvrage de M. Raoul le nerf de l'original. Il en a rendu les beautés avec autant de feu et d'énergie qu'il étoit possible de le faire dans notre langue.

Je crois devoir terminer cet article des traductions de Perse par une anecdote racontée par M. Gaillard dans ses *mélanges littéraires* : « l'abbé Brottier, dit-il, ce savant et habile *supplémen-*

teur de Tacite, soutenant à l'académie des belles-lettres, que Perse n'étoit ni obscur ni difficile à traduire, on le pria d'en traduire une satire à son choix; il s'y engagea, et à la séance suivante, il apporta la traduction de la satire première; mais c'étoit une *littéralité* si barbare, un accouplement si bizarre de mots sans signification; c'étoit tellement un jargon qui n'appartenoit à aucune langue, et ne présentoit aucune idée, qu'on crut d'abord que c'étoit une plaisanterie. Quand on vit que c'étoit tout de bon que le père Brottier appeloit cela sérieusement traduire Perse, tout le monde baissa les yeux et se tut, croyant voir les premiers symptômes d'un affoiblissement de tête trop sensible dans un vieillard vénérable par son savoir et par ses mœurs. Cependant on s'étoit alarmé trop tôt, et cette marque de retour à l'enfance ne fut suivie d'aucune autre. »

Ici finit l'article de Perse : tous les auteurs latins mentionnés dans la seconde partie de notre ouvrage sont traités avec la même étendue et les mêmes détails, proportionnément à leur importance et au nombre de leurs productions.

TROISIÈME PARTIE.

NOTICES DE DIFFÉRENS SUJETS PROPRES A FACILITER L'INTELLIGENCE DES CLASSIQUES.

Pour lire les classiques latins avec autant d'agrément que de fruit, il ne suffit pas de bien posséder la langue des Romains, de sentir la force des expressions; il faut encore être au fait des mœurs, des coutumes, des usages et des cérémonies de ce peuple célèbre. Un bon latiniste, dénué de ces connoissances, est un aveugle qui se promène dans une riche campagne. On a tellement senti le besoin d'être éclairé sur ces matières, que, depuis la renaissance des lettres, un grand nombre de savans ont dirigé leurs recherches du côté des antiquités romaines. Nous avons dans ce genre des recueils considérables et beaucoup de dissertations particulières; mais ces grands ouvrages ne sont point à la portée des jeunes gens; aussi s'est-on empressé d'en donner des abrégés, dont quelques-uns très bien faits se trouvent entre les mains de tout le monde. Il nous a paru

qu'il seroit superflu de répéter ici ce qui a été dit et réimprimé tant de fois sur la division du peuple romain, sur les comices, sur les magistrats, sur les jugemens particuliers et publics, sur les cérémonies religieuses, sur la milice et sur la vie privée des Romains. Tous les abrégés, et il en existe un grand nombre, ont parlé de ces différens objets et les ont fait suffisamment connoître. Mais dans ces petits ouvrages, certaines parties ont été traitées trop superficiellement, et d'autres ont été omises. Pour remédier à cet inconvénient, nous avons dirigé nos recherches sur ce qui nous a paru exiger plus de développement, et nous en avons fait sept chapitres, qui, nous l'espérons, présenteront des détails suffisans sur chaque partie.

I. Le premier sujet dont nous parlons a pour titre : DES NOMS PROPRES CHEZ LES ROMAINS. 1.° Nous faisons voir de quelle importance est la connoissance de la composition des noms des Romains, dans lesquels on faisoit entrer quelquefois jusqu'à quatre mots. Cette connoissance aide beaucoup la mémoire et empêche souvent de confondre plusieurs faits historiques dans chacun des-

quels ont figuré des personnages de la même famille, qui portent le même nom, et qui ne sont distingués que par leur prénom ou leur surnom. 2.° Outre l'explication très détaillée du prénom (*praenomen*), nous donnons en entier les prénoms, qui, dans les auteurs, sont désignés par une, par deux ou par trois lettres. 3.° Passant au nom de famille (*nomen gentis*), nous montrons son origine, quand et comment on l'imposoit, et quelle cérémonie avoit lieu à cet égard. 4.° Le surnom (*cognomen*) servoit à distinguer les familles ou les branches d'une même race. 5.° Le second surnom (*agnomen*) dépendoit des qualités personnelles ou quelquefois des dispositions corporelles de celui à qui on le donnoit. Ensuite nous démontrons que l'ordre établi dans les prénoms, noms et surnoms, n'a pas toujours été le même; et que par la suite des temps, surtout depuis la chute de la république, il est survenu une grande confusion dans les noms des Romains. Nous consacrons aussi des articles, 6.° aux noms de femmes, 7.° aux noms des enfans adoptifs, 8.° aux noms des affranchis; et enfin, 9.° aux noms des étran-

gers qui acquéroient le droit de citoyen romain.

Nous terminons ce premier chapitre par une notice sur quelques familles célèbres de Rome, soit patriciennes, soit plébéïennes; et en disant un mot sur la noblesse chez les Romains, nous faisons voir que des plébéïens pouvoient être plus nobles que des patriciens.

Dans tout le cours de ce petit traité, nous n'avons pas passé un seul nom propre sans en donner l'étymologie.

Les auteurs que nous avons consultés sur les noms propres, sont : Varron, Valère Maxime, Sigonius, Sertorius Ursatus, Juste Lipse, Lancelot, Court de Gébelin et M. Noel.

II. Le second sujet que nous avons traité, regarde les ABRÉVIATIONS EN USAGE CHEZ LES ROMAINS. On en trouve beaucoup dans les auteurs latins, sur-tout pour les prénoms, les dates, les monnoies, les inscriptions, etc. Comme elles peuvent embarrasser les jeunes gens, nous avons pensé que quelques détails à cet égard leur seroient utiles. Nous donnons d'abord l'historique de ces abréviations, qui étoient de deux espèces : les notes de

Tiron et les sigles. Les notes de Tiron, composées de signes particuliers et très abréviateurs ne sont plus d'aucun usage; elles sont remplacées par la sténographie. Quant aux sigles, on s'en sert encore; on appelle sigles (*singulae litterae*), une ou deux lettres qui, ordinairement majuscules, et suivies d'un point, expriment un mot; ainsi C. CC. signifient *Cæsar, Caesares;* D. O. M., *Deo optimo maximo, etc.* Nous avons rapporté une table assez étendue des abréviations romaines, extraite de Sertorius Ursatus.

III. Les CHIFFRES ROMAINS sont encore un objet dont la connoissance est indispensable pour la lecture des auteurs latins. Il ne suffit pas de savoir que les lettres numériques I, V, X, L, C, D, M, signifient 1, 5, 10, 50, 100, 500, 1000; il faut encore se familiariser, soit avec les différentes manières dont on les combine et qui varient beaucoup, même pour la signification d'un même nombre, soit avec diverses formes qu'ils ont eues, soit avec les signes dont on se sert pour en augmenter singulièrement la valeur. Nous avons ajouté à l'histoire des chiffres romains un précis historique sur l'origine des chiffres arabes, et le tout est terminé par des tables

où l'on trouve toutes les combinaisons des chiffres romains.

IV. Beaucoup d'auteurs ont parlé DE LA MESURE DU TEMPS, ainsi que DU CALENDRIER chez les Romains. Tous ceux que nous avons consultés sur cette matière nous ont paru, ou trop prolixes, ou trop concis; nous avons tâché de prendre un juste milieu entre ces deux excès, et de nous exprimer de la manière la plus claire. Nous partageons ce chapitre en autant d'articles que les Romains ont adopté de divisions du temps. Ils avoient le siècle, le lustre, l'année, les mois, les jours et postérieurement les heures.

Le premier article regarde le siècle. Nous faisons voir qu'il n'a pas toujours été de cent ans chez les Romains, et que son étendue a souvent dépendu de la volonté un peu suspecte des quindécemvirs. Nous donnons une notice assez détaillée sur les jeux séculaires, sur les époques où ils ont été célébrés, et sur la manière dont on les célébroit.

Le second article a rapport au lustre. On y voit quand il a été institué, d'où vient l'étymologie de ce mot, et quels ont été les dénombremens les plus remarquables du peuple romain.

Le troisième article appartient à l'année. Les Romains en ont eu trois sortes; 1.° l'année de Romulus, 2.° l'année de Numa, et, 3.° l'année de Jules-César. Après avoir donné l'histoire détaillée de chacune de ces années, nous exposons la réforme du calendrier Julien sous le pontificat de Grégoire XIII, en 1581, et l'adoption successive du calendrier grégorien par les différens peuples de l'Europe, excepté par les Russes.

Le quatrième article a pour objet les mois des Romains. Chaque mois étoit partagé en calendes, en nones et en ides; après avoir parlé de tout ce qui est relatif à ces trois mots, nous passons au CALENDRIER que nous donnons dans le plus grand détail, mois par mois : nous le divisons en cinq colonnes. Au calendrier succèdent l'explication des fêtes qui y sont mentionnées, et un précis des changemens qu'on a vainement essayé d'introduire dans la dénomination de certains mois.

Le cinquième article concerne les jours et la manière dont on les partageoit, avec la définition de toutes les espèces de jours mentionnés dans les auteurs latins.

Enfin, le sixième article traite des heures. Elles ont été inconnues aux Romains pen-

dant plus de quatre siècles ; ce n'est que dans le cinquième depuis la fondation de Rome, que l'on a commencé à se servir de différens instrumens pour mesurer le temps, tels que les cadrans, les clepsidres, etc. On a joint à cet article un tableau du rapport des heures des Romains avec les nôtres, dans les différens mois de l'année. Cet article est terminé par un petit aperçu des occupations ordinaires des Romains à chaque heure de la journée.

V. Un sujet qui n'est pas moins intéressant que ceux dont nous venons de parler, est celui des MONNOIES en usage chez les Romains. Après en avoir exposé l'origine et la valeur dans les premiers temps de Rome, nous donnons la division de l'as, puis l'époque à laquelle on a commencé à frapper des monnoies d'argent (485 de Rome), et des monnoies d'or (547 de Rome). Nous faisons voir ensuite quelles variations ont éprouvées les monnoies à différentes époques, depuis la fondation de Rome jusqu'à Constantin. Puis nous donnons la liste de ces monnoies avec la valeur en monnoies du temps à ces différentes époques, et leur rapport au franc actuel. L'article *sesterce* est très détaillé,

parce que cette monnoie est la plus souvent citée dans les auteurs anciens. Nous terminons ce chapitre par des tableaux du rapport des monnoies romaines entre elles, toujours à des époques différentes.

Nous avons ajouté au chapitre des monnoies, un petit précis anecdotique sur les finances et sur le luxe des Romains. Il y est question de l'or triomphal, c'est-à-dire, des sommes que l'on tiroit des peuples vaincus, des couronnes d'or que l'on envoyoit au vainqueur, de quelques impôts singuliers établis par les Empereurs. Puis passant au luxe qui s'est introduit chez les Romains après leurs conquêtes en Asie, nous faisons voir à quel excès il a été porté sous les Césars; nous le considérons dans les établissemens publics, dans les bâtimens des particuliers, dans leurs meubles, dans leurs repas, dans leurs jeux, leurs spectacles, etc., etc.

VI. Les POIDS ET MESURES des Romains doivent aussi fixer l'attention de ceux qui prennent du goût à la lecture des classiques. Nous avons divisé ce chapitre en plusieurs sections : la première appartient aux mesures linéaires; la seconde regarde les mesures

itinéraires ; la troisième considère les mesures gromatiques ou d'arpentage ; la quatrième tient aux mesures de capacité, d'abord pour les matières sèches, puis pour les liquides ; la cinquième enfin a rapport aux poids des Romains. Tous ces objets sont exposés avec leur valeur intrinsèque, et leur rapport aux poids et mesures modernes de l'Empire français. Chaque section est terminée par un petit tableau synoptique du rapport que ces mesures ou poids de différentes espèces ont entre eux.

VII. Les LOIS ROMAINES sont souvent citées dans les auteurs latins ; il est donc à propos de faire connoître les principales, et de dire quand, par qui et à quel sujet elles ont été proposées. Mais comme la jurisprudence romaine a été d'abord tirée des Grecs, et que les Grecs avoient tiré la leur des Égyptiens, nous avons cru devoir faire précéder la liste des principales lois romaines, d'un petit précis historique et analytique de la jurisprudence des peuples anciens, et ensuite donner la notice un peu plus détaillée de ce qui constituoit celle des Romains aux principales époques de leur histoire, c'est-à-dire, sous les rois, pendant la république

et sous les empereurs. Nous jetons donc un coup-d'œil sur le code Papyrien ou lois royales; sur la loi des douze tables, rédigée par les décemvirs; sur le droit Flavien, renfermant les lois nouvelles et les formules données par les consuls qui furent rétablis après la destitution des décemvirs; sur le droit ælien ou recueil de nouvelles formules établies par les patriciens, recueillies et publiées par Sextus AElius. Ici nous donnons la liste particulière des lois souvent citées dans les classiques, sur-tout dans Cicéron; ensuite nous passons au code théodosien, publié en 438 de J. C., au code de Justinien donné en 528, aux institutes rédigées en 533, au digeste recueilli en 534, et enfin aux novelles qui complettent la collection du droit romain. Nous finissons par un mot sur les révolutions qu'a éprouvées ce droit jusqu'au moment où la jurisprudence des peuples modernes s'est établie, et n'a eu de lustre qu'autant qu'elle s'est rapprochée de celle des Romains qui passe à juste titre pour le chef-d'œuvre de l'esprit humain dans ce genre. Une petite liste chronologique des principaux jurisconsultes romains termine ce chapitre.

Tels sont les sept chapitres qui composent la troisième et dernière partie de notre ouvrage. Nous avons tâché d'y répandre une infinité de détails qui sans doute contribueront à l'intelligence de beaucoup de passages des classiques latins. Quoique nous n'ayons pas fait un traité particulier des usages, mœurs et coutumes des Romains, par la raison que nous avons exposée plus haut, nous avons cependant répandu dans le cours de notre travail un grand nombre de notes relatives à ces objets. Une ample table des matières placée à la fin du dernier volume, les fera trouver à l'instant; cette table, en facilitant les recherches en tous genres, prouvera que nous n'avons rien négligé de tout ce qui pouvoit se dire d'essentiel sur les classiques et sur la littérature des Romains en général. Nous plaçons au commencement de l'ouvrage une table des chapitres qui indique l'ordre méthodique que nous avons suivi dans la distribution de chaque partie de la BIBLIOTHÈQUE CHOISIE DES CLASSIQUES LATINS. Si, à l'impression, l'on s'écartoit de cet ordre, c'est que nous aurions profité des observations que l'on auroit bien voulu nous faire sur le plan que nous soumettons en ce

moment au public. Nous sollicitons ces observations avec instance, parce que nous sommes persuadés qu'elles concourront à la perfection d'un ouvrage qui, par son but d'utilité, doit éveiller l'attention de tous ceux qui savent apprécier l'influence que la littérature ancienne a sur les progrès de la littérature moderne. Je prie les personnes qui auroient des observations à me faire sur ce plan, de vouloir bien me les adresser le plutôt possible : je m'empresserai de leur en témoigner ma reconnoissance.

G. PEIGNOT,

Inspecteur de l'Imprimerie et de la Librairie, à Dijon.

La Bibliothèque choisie des classiques latins n'excédera pas quatre volumes in-8.°, de 500 pages chacun, imprimés dans le même genre et sur même papier que le plan de l'ouvrage que l'on a sous les yeux. On tirera vingt-cinq exemplaires sur beau papier vélin.

On suivra pour le prix le taux ordinaire de la librairie.

Les personnes qui désireront se procurer promptement cet ouvrage, sont priées de m'en donner avis par une lettre affranchie; elles jouiront d'une remise de 10 pour $\frac{0}{0}$, et en outre recevront les volumes à mesure qu'ils seront imprimés. Elles ne paieront le premier volume qu'après l'avoir reçu, et les trois derniers après avoir reçu le second.

Ceux qui ne m'auront point écrit ne recevront l'ouvrage que lorsqu'il sera entièrement imprimé, et ne jouiront d'aucune remise.